



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

ÉCOLE DE CONDUITE SAINT - GEORGES
1 Place de la République
21700 NUITS SAINT GEORGES

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

«QUALITÉ DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE»

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

le certificat est valable à compter du 02 juillet 2019 jusqu'au 02 juillet 2022

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires,
La déléguée à l'éducation routière,

Anne MENU

Direction Départementale des Territoires
de Côte d'Or
Bureau Éducation Routière
B.P. 53 317
57, Rue de Mulhouse
21033 DIJON CEDEX